



→ L'EMBAUCHE ET LES DROITS DES INTERMITTENTS

Règles applicables aux employeurs et protection sociale des intermittents du spectacle.

2 jours - 780 € HT

→ OBJECTIFS

- ✓ Comprendre les règles d'embauche, la notion de CDD d'usage, le traitement du numéro d'objet
- ✓ Faire le point sur les différents types de rémunérations
- ✓ Être en mesure d'établir les contrats de travail, d'identifier tous les documents et de connaître ce régime spécifique
- ✓ Connaître les conditions d'ouverture aux droits : annexes 8 et 10, Congés Spectacles, formation continue...

→ PUBLIC & PRÉ-REQUIS

- ✓ Responsable ou membre du service de la paie
- ✓ Toute personne ayant en charge l'administration d'un établissement du spectacle

→ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Formation alternant éléments techniques, apports réglementaires et cas pratiques.
- ✓ Mise en pratique au travers d'exercices

Plan de formation

Effectif • 8 à 10 participants

➤ L'environnement légal des entreprises du spectacle et de l'audiovisuel

➤ Les conventions collectives

- ✓ Les différents textes dans le spectacle
- ✓ Extension du champ d'application
- ✓ L'enjeu des nouvelles conventions collectives en relation avec les emplois d'intermittents

➤ Les obligations à l'embauche

- ✓ Différents types de contrats (CDD, CDI, CDD d'usage)
- ✓ Les conditions d'embauche
- ✓ La durée de travail
- ✓ DUE et médecine du travail

➤ Différents modes de rémunérations

- ✓ Les cachets isolés ou groupés, une différence lourde de conséquences
- ✓ Les services de répétition
- ✓ Les journées et heures de travail

➤ Les frais professionnels

- ✓ Les professions ouvrant droit à abattement
- ✓ L'abattement vu du contrat et la fiscalité personnelle

➤ Différents types de salariés

- ✓ Artistes et techniciens
- ✓ Réalisateurs
- ✓ Fonctionnaires, étrangers, mineurs

➤ Les conditions de travail des intermittents et l'ouverture des droits

- ✓ Chômage : fonctionnement de l'Unedic, champs d'application des annexes 8 et 10, les heures prises en compte pour l'ouverture des droits, les heures de formation données et reçues, ouvertures aux droits, réadmission et allocation transitoire, AEM et DSM
- ✓ Afdas
- ✓ Congés Spectacles

➤ Autres droits sociaux

- ✓ Sécurité sociale, maladie, maternité, accident du travail
- ✓ Retraite



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

→ Remise d'un support écrit
→ GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes
→ Évaluation par QCM

→ PRATIQUE

Intervenants

Laurent Thierriat
Jérôme Guyon

Horaires

10h à 13h - 14h à 17h soit une durée de 6 h/jour

N° d'agrément 11753874875

→ AVEZ-VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous faites les contrats des intermittents ou vous préparez leurs paies.
- ✓ Vous souhaitez être rassuré sur votre pratique ou tout simplement comprendre "comment cela marche".
- ✓ Un programme de 2 jours pour se repérer dans toutes les spécificités de l'embauche et des droits des intermittents.